

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 2

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELLE MILON / M. PATRICK BORE

OBJET

Soutien à des manifestations à caractère économique et à des acteurs départementaux qui contribuent au renforcement de l'attractivité du Territoire des Bouches-du-Rhône,

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes**

PRESENTATION

La Politique de Relations Extérieures de la collectivité se trouve au cœur d'une volonté politique plus globale de construction de ce que sera la « Provence de demain ».

Une Provence qui se veut pour demain notamment créatrice d'emplois, ouverte au Monde, innovante, connectée, attractive et forte de ses domaines d'excellence.

Aussi, la nouvelle politique de Relations Extérieures du CD13 devient un outil au service d'un but ultime qui reste la création de richesses et d'emplois sur le territoire des BdR,

A ce titre et parmi les objectifs dévolus à la nouvelle politique de Relations Extérieures, deux contribuent au renforcement de l'attractivité du territoire des Bouches-du-Rhône :

- ❖ ***Attractivité du territoire : Attirer sur le territoire départemental par le soutien à toute action de diplomatie économique*** : Faire connaître les atouts et les potentialités du territoire départemental et ce, afin d'attirer des talents, des richesses, les capitaux ...
- ❖ ***Rayonnement du territoire : Promouvoir le territoire départemental à l'étranger*** : au travers d'actions de coopération et de missions économiques, mais également au travers du soutien à des manifestations à caractère économique assurant la promotion du territoire départemental et de ses acteurs.

Objectif du présent rapport : Soutenir des actions et les acteurs qui contribuent à renforcer l'attractivité internationale du territoire des Bouches-du-Rhône.

Les propositions

- Le pavillon Arménie de la Foire internationale de Marseille, projet porté par la Maison de la Culture et de la Jeunesse arménienne,
- Les 3 eme Assises sur le Crowdfunding, projet porté par l'association PopFinances,
- L'animation autour de l'Amérique Latine, projets portés par la Maison de l'Amérique Latine et Caraïbes,
- L'Animation autour de la coopération économique avec l'Allemagne, projets portés par le centre d'Affaires Franco allemand

ENONCE DES DEMANDES

Ainsi, j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant le tableau annexé au rapport, les demandes de subvention sur des projets spécifiques à caractère économique et international, formulées par des associations des Bouches-du-Rhône dans le cadre de la politique publique de Relations Internationales et des Affaires Européennes.

Le montant total de l'affectation proposée est de 43 500 €

Le montant de ces subventions allouées par le département des Bouches-du-Rhône sera prélevé sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, chapitre 65, fonction 041, nature 6574,

INCIDENCES FINANCIERES

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous invite à statuer sur ces requêtes, dont le montant total s'élève à 43 500€

N°programme	N°opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
10032	A créer	Coopération et Développement	65-041-6574	43 500€

En cas de décision favorable, il conviendra de :

- prélever la dépense correspondante, soit 43 500 €, sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, chapitre 65, fonction 041, nature 6574,
- m'autoriser à signer une convention conforme à la convention type pour toute subvention supérieure ou égale à 23 000€ destinée au fonctionnement,
- valider, pour toute subvention affectée à un projet spécifique, le principe d'un versement unique pour les subventions d'un montant en deçà de 23 000 € et le principe d'un versement échelonné, en deux mandaterments, pour les subventions d'un montant supérieur ou égal à 23 000 €
- valider, pour toute subvention affectée au fonctionnement général d'une association, le principe d'un versement unique,

En cas de non réalisation totale ou partielle de ces actions, le Département pourra notifier la demande de reversement de la subvention correspondante. Le reversement devra avoir été effectué deux mois après la notification. Un titre de recette sera alors émis.

CONCLUSION

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL